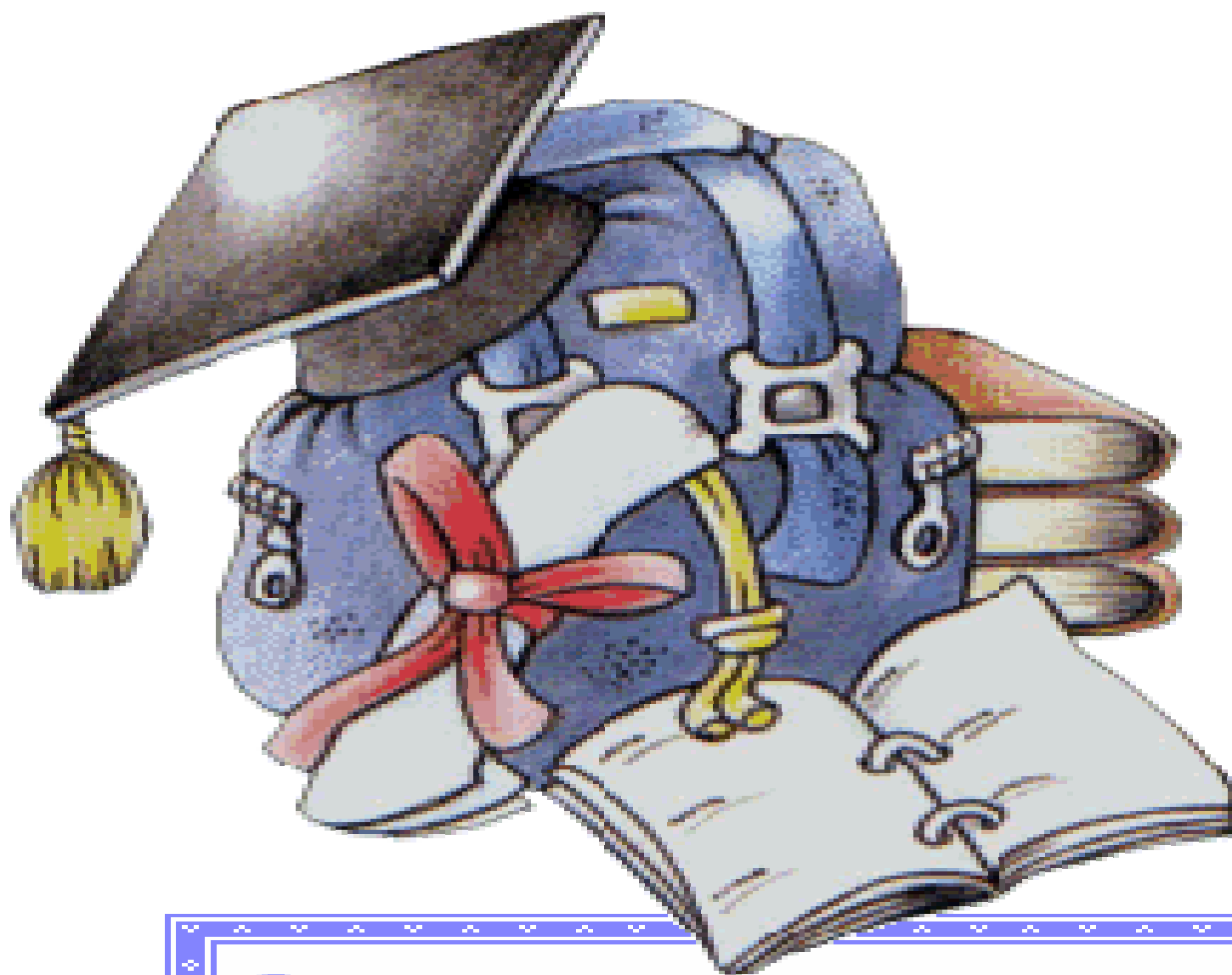


NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le Villa-Foie

Septembre 2010

Volume 3, Numéro 8



Dur dur, c'est la rentrée!

AMC

LE VILLA-JOIE

CONSEIL MUNICIPAL

M. Yvon Lampron
MAIRE

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A.

SIÈGE NO.1, MME LOUISE LEBLANC
comité de l'hygiène du milieu

SIÈGE NO.2, M. SYLVAIN MARCOTTE
comité loisirs, culture et famille

SIÈGE NO.3, MME KIMBERLEY RASPA
comité de la sécurité publique

SIÈGE NO.4, M. PIERRE FISCHER
comité des travaux publics

SIÈGE NO.5, MME MARGUERITE ST-PIERRE
comité consultatif d'urbanisme

SIÈGE NO.6, M. CLAUDE LANDRY
comité finance et administration

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

MARDI 7 SEPTEMBRE 2010 À 20H00

LUNDI 4 OCTOBRE 2010 À 20H00

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Isabelle Dumont, directrice générale, sec.-trés., g.m.a.
Tél.: (819) 336-2744
Téléc.: (819) 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE COMMUNAUTAIRE BON-CONSEIL ET PAVILLON

541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: (819) 336-3221
Téléc.: (819) 336-9121
Danielle Boily, gérante
Courriel: tl.ccbc@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: **9-1-1**
Styven Lafrenière, directeur

BIBLIOTHÈQUE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: (819) 336-2967
Véronique Montesinos, responsable

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h00 à 11h00
Mercredi: 18h45 à 20h30
Samedi: 10h00 à 11h00

LE VILLA-JOIE

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 5 juillet 2010

VERNISSAGE PLANCHER CENTRE COMMUNAUTAIRE

Étant donné l'application de la politique relativement à l'acquisition de biens et services;

Étant donné les soumissions reçues : DL
Cusson 2 975,00 \$ plus taxes, Couvre-Plancher
Chapdelaine 3 894,00 \$ plus taxes;

En conséquence, il est résolu d'octroyer le contrat pour le vernissage du plancher à DL Cusson au montant de 2 975,00 \$ plus taxes.

SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Puisque la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village doit préciser une entente avec le Club de l'Âge d'Or concernant l'utilisation du local situé au Centre Communautaire Bon-Conseil relativement aux responsabilités mutuelles;

Puisque la recommandation du comité des loisirs, culture et famille en date du 21 avril 2010;

Puisqu'il y a eu rencontre avec les membres du conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village un bail pour l'utilisation du local au Centre Communautaire Bon-Conseil avec le Club de l'Âge d'Or Bon-Conseil.

SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LE CLUB DE CROQUET

Puisque la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village doit préciser une entente avec le Club de Croquet concernant l'utilisation du local situé au Centre Communautaire Bon-Conseil relativement aux responsabilités mutuelles;

Puisque la recommandation du comité des

loisirs, culture et famille en date du 21 avril 2010;

Puisqu'il y a eu rencontre avec les membres du conseil d'administration du Club de Croquet;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village un bail pour l'utilisation du local au Centre Communautaire Bon-Conseil avec le Club de Croquet Bon-Conseil.

ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE POUR AUTORISER LES RÉSIDENCES JUMELÉES, PERMETTRE DANS LA ZONE A1 LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS RELIÉES AUX RÉSEAUX, CORRIGER LE RÈGLEMENT 97-233

CCU

a) Dépôt du procès-verbal

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 juin 2010.

b) Avis d'infraction

M. Martin Boisvert : Dépôt de l'avis d'infraction à Monsieur Martin Boisvert en date du 9 juin 2010.

Étant donné l'avis d'infraction émis par M. Pascal Boisvert, inspecteur en bâtiments à l'effet que trois (3) remises ont été implantées sans permis et ce, en vertu de l'article 2.2.1 du règlement administratif;

Étant donné que suite à l'envoi de l'avis d'infraction de se conformer à la réglementation en vigueur, le propriétaire dudit immeuble n'a pas corrigé la situation;

Étant donné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 juin 2010;

Il est résolu d'aviser le propriétaire de se conformer à la réglementation en vigueur au plus tard 30 jours de la signification de la présente à défaut, le conseil mandate Monty Coulombe, avocats afin

LE VILLA-JOIE

d'entreprendre des procédures légales appropriées contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Il est de plus résolu de mandater Monty Coulombe, avocats pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village contre le propriétaire de l'immeuble concerné afin d'exécuter le jugement obtenu. Tous les coûts reliés à ces démarches seront assumés par le propriétaire de l'immeuble concerné.

M. Gilbert Therrien : Dépôt de l'avis d'infraction à Monsieur Gilbert Therrien en date du 7 juin 2010.

Étant donné l'avis d'infraction émis par M. Pascal Boisvert, inspecteur en bâtiments à l'effet que l'implantation d'un commerce dans le garage (bâtiment accessoire) sans l'obtention d'un permis et ce, en vertu de l'article 2.2.1 du règlement administratif;

Étant donné que suite à l'envoi de l'avis d'infraction de se conformer à la réglementation en vigueur, le propriétaire dudit immeuble n'a pas corrigé la situation;

Étant donné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 juin 2010;

Il est résolu d'aviser le propriétaire de se conformer à la réglementation en vigueur au plus tard 30 jours de la signification de la présente à défaut, le conseil mandate Monty Coulombe, avocats afin d'entreprendre des procédures légales appropriées contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Il est de plus résolu de mandater Monty Coulombe, avocats pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village contre le propriétaire de l'immeuble concerné afin d'exécuter le jugement obtenu. Tous les coûts reliés à ces démarches seront assumés par le propriétaire de l'immeuble concerné.

M. Clément Houle : Dépôt de l'avis d'infraction à Monsieur Clément Houle en date du 19 mai 2010.

Étant donné l'avis d'infraction émis par M. Pascal Boisvert, inspecteur en bâtiments à l'effet que l'abri d'auto est toujours installé sur le terrain et que c'est interdit en cette période de l'année en vertu de l'article 3.2.3 du règlement de zonage et qu'il y a plusieurs véhicules sur le terrain et que c'est interdit en vertu de l'article 4.1.7 du règlement de zonage;

Étant donné que suite à l'envoi de l'avis d'infraction de se conformer à la réglementation en vigueur, le propriétaire dudit immeuble n'a pas corrigé la situation;

Étant donné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 juin 2010;

Il est résolu d'aviser le propriétaire de se conformer à la réglementation en vigueur au plus tard 30 jours de la signification de la présente à défaut, le conseil mandate Monty Coulombe, avocats afin d'entreprendre des procédures légales appropriées contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Il est de plus résolu de mandater Monty Coulombe, avocats pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village contre le propriétaire de l'immeuble concerné afin d'exécuter le jugement obtenu. Tous les coûts reliés à ces démarches seront assumés par le propriétaire de l'immeuble concerné.

M. Jérôme Lampron : Dépôt de l'avis d'infraction à Monsieur Jérôme Lampron en date du 8 juin 2010.

Étant donné l'avis d'infraction émis par M. Pascal Boisvert, inspecteur en bâtiments à l'effet que suite à un refus de demande de permis pour un changement d'usage concernant l'implantation d'une industrie, il y a toujours utilisation illégale du bâtiment et ce, en vertu de l'article 2.2.1 du règlement administratif;

Étant donné que suite à l'envoi de l'avis d'infraction

LE VILLA-JOIE

de se conformer à la réglementation en vigueur, le propriétaire dudit immeuble n'a pas corrigé la situation;

Étant donné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 juin 2010;

Il est résolu d'aviser le propriétaire de se conformer à la réglementation en vigueur au plus tard 30 jours de la signification de la présente à défaut, le conseil mandate Monty Coulombe, avocats afin d'entreprendre des procédures légales appropriées contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Il est de plus résolu de mandater Monty Coulombe, avocats pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village contre le propriétaire de l'immeuble concerné afin d'exécuter le jugement obtenu. Tous les coûts reliés à ces démarches seront assumés par le propriétaire de l'immeuble concerné.

c) Demande de M. Alexandre Durocher

Étant donné la demande de M. Alexandre Durocher afin d'obtenir les services municipaux sur un terrain situé sur la rue Napoléon Ménard;

Étant donné la recommandation du CCU en date du 14 juin 2010;

Il est résolu d'autoriser lesdits travaux conditionnellement à ce que M. Durocher assume tous les coûts des travaux incluant les frais d'étude.

d) Demande de Mme Sylvie Descôteaux

Étant donné la demande de Madame Sylvie Descôteaux pour le projet de construction d'une résidence avec loyer adjacent sur un terrain où les services sont inexistantes;

Étant donné la recommandation du CCU en date du 14 juin 2010;

Il est résolu d'autoriser le permis seulement si

les trois (3) services (aqueduc, égout sanitaire et pluvial) sont présents sur le terrain projeté et de ne pas effectuer de modification au règlement de zonage pour permettre la construction d'une maison avec loyer adjacent.

VACANCES DES EMPLOYÉ (E) S

Il est résolu d'autoriser les vacances des employé (e) s tel que présenté à l'annexe « A ».

SERVICE INCENDE

A) ACHAT DE TORCHES

Étant donné l'application de la politique relativement à l'acquisition de biens et services;

Étant donné les soumissions reçues :
Extincteur Victo 342,00 \$ plus taxes, protection incendie MCI 428,40 \$ plus taxes;

En conséquence, il est résolu d'autoriser l'achat d'une boîte de 72 torches 20 minutes au coût de 342,00 \$ plus taxes chez Extincteur Victo.

LA PETITE SÉDUCTION

Il est résolu de ne pas faire parvenir la candidature de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village pour l'émission de La Petite Séduction pour l'instant.

SERVICE MUNICIPAL DE VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Puisqu'en 2006, la MRC Drummond lançait un appel d'offres en commun en vue de la vidange systématique et de la disposition des boues de fosses septiques pour une durée de quatre (4) ans;

Puisque la municipalité Notre-Dame-Dame-du-Bon-Conseil, village a fait partie de cet appel d'offres en commun;

Puisque les contrats viendront à échéance à la fin de 2010;

LE VILLA-JOIE

Puisque la demande de la MRC Drummond à savoir si la municipalité souhaite faire partie du prochain appel d'offres en commun;

Il est résolu de faire partie du prochain appel d'offres en commun pour la vidange systématique des boues de fosses septiques.

REMERCIEMENTS AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est résolu de faire parvenir une lettre de remerciements à Monsieur Yvon Vallières, député de Richmond et Monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports pour l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ et d'une subvention spéciale de 4 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal.

SYSTÈME D'ÉCHANGEUR D'AIR LOCAL DU CLUB DE CROQUET

Puisque la recommandation du comité loisirs, culture et famille en date du 17 juin 2010;

Il est résolu d'autoriser le Club de Croquet à poursuivre leur étude pour l'installation d'un système d'échangeur d'air dans le local.

Il est de plus résolu que la municipalité fasse la demande d'aide financière au fonds de la ruralité pour le club de Croquet et défraie 50 % des frais du projet si retenu.

TRAVAUX DE RÉPARATION DES RUES

Il est résolu d'aviser la direction des travaux publics, eau potable et assainissement des eaux usées que les travaux de réparation des rues devront être terminés au plus tard le 16 juillet 2010. Il est de plus résolu de faire faire des prix pour le resurfaçage d'une partie du rang de la Rivière.

DIVERS

a) Tournoi de golf MRC Drummond

Il est résolu d'autoriser et de défrayer l'inscription de Messieurs Yvon Lampron et Pierre

Fischer au souper du tournoi de golf de la MRC Drummond au coût de 40,00 \$ chacun. Une partie des profits ira au programme des petits dîners de la Tablee populaire.

Rapport des comités

Comité loisirs, culture et famille :

08/06 Réunion avec le club de l'Âge d'Or pour le projet de bail établissant les responsabilités de chacun. Même type de rencontre le 17/06 avec le club de Croquet.

23/06 Très belle St-Jean-Baptiste. Félicitations à Madame Isabelle Dumont, responsable de l'évènement et à ses bénévoles.

Maire :

Suite à mon hospitalisation le 23/06, je tiens à rassurer la population que tout va bien, ce n'était qu'un malaise passager.

10/06 La CDSE a engagé Madame Danielle Boily au poste de gérante du Centre Communautaire.

15/06 Rencontre incendie avec Sainte-Clotilde-de-Horton et Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et présentation d'un scénario de partage des coûts suite au mandat qu'il nous fut confié. Le dossier chemine positivement. Il y aura une nouvelle rencontre en août car Sainte-Clotilde-de-Horton doit valider certaines choses.

21/06 Collecte de sang. Il y a eu 100 personnes qui se sont présentées. Un grand **merci** à tous les bénévoles.

Rapport financier de la Fête Nationale :

Revenus 13 102 \$

Dépenses 11 047 \$

Surplus 2 055 \$ (Le salaire des employés municipaux n'est pas comptabilisé).

Le coût du feu d'artifices 3 100 \$ + taxes est inclus dans le rapport financier. Félicitations à Messieurs Denis Vincent et Patrick Danis pour l'excellent travail effectué pour le feu d'artifices.

Eau : 487 000 \$ ont été investis sans règlement d'emprunt pour le dossier de l'eau potable incluant la recherche en eau et le puits no. 4 depuis 2006.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 9 août 2010

PORTIQUE D'ENTRÉE SALLE ÂGE D'OR

Étant donné que le portique d'entrée de la salle de l'Âge d'Or est brisé et qu'il doit être remplacé;

Étant donné l'application de la politique relativement à l'acquisition de biens et services;

Étant donné les soumissions reçues : Les Toiles Gérard Courtois Inc. 3 425,00 \$ plus taxes, Patio et Terrasse 2000 4 690,00 \$ plus taxes;

Il est proposé et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un portique par Les Toiles Gérard Courtois Inc. au coût de 3 425,00 \$ plus taxes.

ADOPTION ÉTATS FINANCIERS OMH

Il est proposé et résolu d'adopter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Notre-Dame-du-Bon-Conseil au 31 décembre 2009 préparés par Samson Bélair /Deloitte & Touche.

COLLOQUE ADMQ

Il est proposé et résolu d'autoriser et de défrayer l'inscription au coût de 75,00 \$ de Madame Isabelle Dumont, directrice générale au colloque de l'ADMQ qui se tiendra le 16 septembre 2010 à Manseau. Les frais de déplacement et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2010

Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 30 juin 2010.

OCTROI CONTRAT ENLÈVEMENT ET TRANSPORT ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

Étant donné l'appel d'offres concernant l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et la récupération;

Étant donné qu'à l'ouverture des soumissions, le résultat fut le suivant :

2011	2012	2013
------	------	------

Gaudreau 86 371,02	88 098,45	89 860,41 plus taxes
--------------------	-----------	----------------------

2334-5150 59 060,00	59 560,00	60 925,50 plus taxes
---------------------	-----------	----------------------

Qc. Inc.
(Jean-Paul Blanchard & Fils)

Étant donné que les soumissions sont conformes;

Il est proposé et résolu d'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères et la récupération à 2334-5150 Qc. Inc. (Jean-Paul Blanchard et Fils) au coût de 59 060,00\$ plus taxes pour 2011, 59 560,00 \$ plus taxes pour 2012 et 60 925,50 \$ plus taxes pour 2013.

SERVICE INCENDIE

A) MAUVAISES CRÉANCES

Il est proposé et résolu de passer les factures pour feux d'auto de Monsieur Jimmy Travers au montant de 830,37 \$ et de Monsieur Carol Desbiens au montant de 370,16 \$ aux mauvaises créances.

B) DIRECTEUR INCENDIE

Étant donné la recommandation du comité de sélection pour le poste de directeur incendie;

Il est proposé et résolu d'autoriser l'engagement de Monsieur Styven Lafrenière à titre de directeur incendie.

C) ESCORTE DYSTROPHIE MUSCULAIRE

Il est proposé et résolu d'autoriser le service incendie à escorter le Tour cycliste Frédérick Duguay le 17 août 2010 pour l'activité de financement de la dystrophie musculaire.

PANONCEAUX AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

Étant donné l'application de la politique relativement à l'acquisition de biens et services;

Étant donné les soumissions reçues :
Ensignes André 8 379,00 \$ plus taxes chacune,
Lettrage Lambert 10 620,00 \$ plus taxes chacune;

Il est proposé et résolu d'octroyer le contrat à Ensignes André au coût de 8 379,00 \$ plus taxes chacune.

ENTENTE SITUATION D'URGENCE AUBERGE BON CONSEIL

Étant donné qu'il y a lieu de préciser la contribution de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village pour le volet hébergement temporaire en cas d'évacuation de l'Auberge Bon Conseil;

Il est proposé et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente entre la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et la Société en Commandite Notre-Dame-du-Bon-Conseil relativement à l'hébergement temporaire en cas d'évacuation de l'Auberge Bon Conseil.

ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

a) abolition du poste de préposé à l'entretien

Étant donné que Monsieur Clément Caron, préposé à l'entretien a pris sa retraite effective le 2 juillet 2010;

Étant donné l'affichage interne conformément à l'article 9.02 de la convention collective et étant donné que suite à cette période d'affichage aucun

salarié n'a fait application;

Il est proposé et résolu d'abolir le poste de préposé à l'entretien.

b) appel d'offres entretien ménager des bâtiments municipaux

Il est proposé et résolu d'aller en appel d'offres pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux.

ACTE DE CORRECTION TITRE DE PROPRIÉTÉ LOT WE/362-16-1

Puisqu'il y a lieu d'effectuer un acte de correction afin d'établir les titres de propriété sur une partie du lot WE/362-16-1 dont la municipalité est propriétaire depuis plusieurs années car il y a eu erreur lors de la cession de Monsieur Berthold Montour à Madame Huguette Hébert-Leclerc;

Il est proposé et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village l'acte de correction établi par Me Marc-André Joyal, notaire et ce, sans frais pour la municipalité.

CONVENTION D'UTILISATION SIMB@

Il est proposé et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village la convention d'utilisation Simb@ (système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée) en prolongement de la convention initiale.

(la convention initiale était de 60 mois, celle-ci est pour la fin de l'année civile)

CONCOURS FQM CAMPAGNE DE RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE PEINTURE VIDES 2010

Étant donné que la FQM et Éco-Peinture accorderont un montant de 1 000 \$ à la municipalité gagnante dans le cadre d'un concours sur la récupération de contenants de peinture vides;

Il est proposé et résolu de faire parvenir la

candidature de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village dans le cadre du concours de la FQM et Éco-Peinture relatif à la campagne de récupération de contenants de peinture vides.

**ASSOCIATION DES POLICIERS (ÈRES)
PROVINCIAUX DU QUÉBEC (VENTE DE
PUBLICITÉ)**

Il est proposé et résolu de ne pas participer à l'achat de publicité pour l'almanach aide-mémoire de l'Association des policiers (ères) provinciaux du Québec.

PAVAGE DE RUES

A) RUE LAMPRON

Étant donné l'appel d'offres par invitation pour le pavage d'une partie de la rue Lampron;

Étant donné les soumissions reçues : Smith Asphalte 29 164,56 \$ taxes incluses, Sintra Inc. 33 707,64 \$ taxes incluses, Pavage Veilleux 33 368,10 \$ taxes incluses, Asphalte Lemaire aucune soumission déposée;

En conséquence, il est proposé et résolu d'accorder le contrat à Smith Asphalte pour le pavage d'une partie de la rue Lampron de 183 mètres au coût de 29 164,56 \$ taxes incluses.

Avis de motion est donné qu'il sera adopté un règlement concernant les travaux de pavage d'une partie de la rue Lampron.

B) RANG DE LA RIVIÈRE

Étant donné l'appel d'offres par invitation pour le resurfaçage d'une partie du rang de la Rivière;

Étant donné les soumissions reçues : Smith Asphalte 7 224,00 \$ taxes incluses, Asphalte Lemaire 12 754,88 \$ taxes incluses, Sintra Inc. 9 956,14 \$ taxes incluses, Pavage Veilleux 8 352,75 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé et résolu d'accorder le contrat à Smith Asphalte au montant de 7 224,00 \$ taxes incluses.

DIVERS

a) Rue St-Félix

Étant donné que suite à l'inspection des égouts sur la rue St-Félix, il y a lieu d'en effectuer le remplacement et ce, conformément à la recommandation de la firme d'ingénieurs;

Il est proposé et résolu de modifier le contrat avec Pluritec pour un coût additionnel de 4 100 \$ plus taxes afin d'inclure les égouts aux travaux. Il est de plus résolu de mandater Pluritec afin de présenter le projet pour une demande d'aide financière au Fonds Chantier Canada-Québec et Programme d'infrastructures Québec-Municipalité. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

b) Lettre d'entente commis de bureau

Il est proposé et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village une lettre d'entente entre la municipalité et le Syndicat des employé-e-s municipaux de Bon-Conseil (CSN) (Village) concernant l'horaire de travail du poste de commis de bureau tel que soumis à l'annexe « A ».

c) Protocole d'intervention des appels

Il est proposé et résolu d'adopter le protocole d'intervention des appels tel que soumis à l'annexe « A ».

**d) Nettoyage fossé développement
Monsieur Jérôme Lampron**

Il est proposé et résolu d'autoriser Monsieur Jérôme Lampron à procéder au nettoyage du fond du fossé et d'installer le couvercle sur le tuyau existant.



Rapport des comités

Maire :

En ce qui concerne le traitement de l'eau, Agropur nous a informés que le produit utilisé ne nuisait pas à leurs produits de nettoyage et qu'ils sont très satisfaits des résultats. La cie Environor procède à des tests mensuels. Nous sommes de plus en plus convaincus que nous n'aurons pas à installer le gros système de traitement fer/manganèse au coût de plus de 2,5 millions.

Félicitations au club de Croquet pour la tenue de leur activité de levée de fonds. Ce fut un succès et il y avait beaucoup de monde.

Monsieur Gérard Valois a fait parvenir une lettre de remerciements à la municipalité pour sa nomination à titre de bénévole de l'année.

Nous avons reçu quelques plaintes pour les feux d'artifice. Selon le règlement adopté par les municipalités sur l'ensemble du territoire de la MRC Drummond, il est interdit de vendre des feux d'artifice à quiconque n'a pas reçu son permis de la municipalité.



Vie paroissiale

Un rappel aux parents

Transmission de la foi

Les parents recevront par la poste un avis d'inscription pour le jeune qui n'est pas déjà inscrit antérieurement.

Le 15 ou 18 septembre, la réunion s'adresse aux parents dont le jeune n'est pas inscrit dans un des parcours.

Michèle L. Valois



OMH

Avis important

L'Office Municipal d'Habitation dont le bureau est situé au 550, rue Ducharme a 2 logements (3½) à louer.

Ces logements sont offerts aux personnes de 55 ans et plus et le loyer est accordé selon certains critères d'admissibilité.

Des formules sont disponibles au bureau. Les heures d'ouverture sont le mardi de 9h30 à 16h30.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez téléphoner au numéro suivant (819) 336-7175 ou au (819) 478-7660.

Gyslaine Daneault,
directrice



Pèlerinage à Notre-Dame-du-Cap

Mardi, le 14 septembre de 14h30 à 21h30 avec Sainte-Perpétue.

Départ de l'autobus à 13h00 dans la cour de l'école à Sainte-Perpétue (près de l'église).

Donnez vos noms à Thérèse Turcotte au 819 336-2305.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

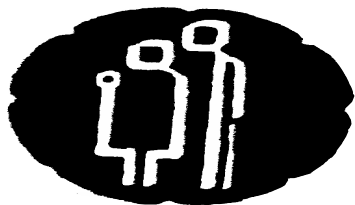
Pour publication immédiate

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le 10 août 2010. La municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village est heureuse d'annoncer la nomination de Monsieur Styven Lafrenière au poste de directeur du service incendie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Cette nomination fait suite à une recommandation unanime en ce sens du comité de sélection.

Monsieur Lafrenière coordonnera l'ensemble du service des incendies de Notre-Dame-du-Bon-Conseil qui, par une entente intermunicipale avec sa voisine la municipalité paroisse rejoint une population de 2 372 personnes et dessert la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton et une partie de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Source : **Mme Isabelle Dumont,**
Directrice générale
Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

- 30 -



FADOQ BON-CONSEIL

Déjà l'automne sonne à nos portes. Avec septembre, il y a le renouvellement de votre carte pour 2010-2011, nous passerons vous rencontrer.

VOYAGE ORFORD

Il reste 3 places disponibles pour le 16 septembre. Bienvenue à tous. Françoise au 819 336-2811.

ACTIVITÉS

Il y aura reprise des activités. Je ne puis vous fournir les dates exactes pour le moment. Surveillez l'Express.

Merci et bonne fin de vacances,

Françoise 819 336-2811



Signature du bail avec le club de Croquet

Isabelle Dumont, directrice générale, Gérard Valois, Fernand Crépeau, président (club de Croquet), Yvon Lampron, maire, Sylvain Marcotte, conseiller loisirs, culture et famille



Signature du bail avec le club de l'Âge d'Or

Isabelle Dumont, directrice générale, Pierrette Lamarche, Lucien Pinard, président (club de l'Âge d'Or), Yvon Lampron, maire, Sylvain Marcotte, conseiller loisirs, culture et famille

VIE COMMUNAUTAIRE

D'un océan à l'autre • From coast to coast
1906- Les Brosses Fuller Brushes
1956- Les Produits Star inc.
1960- Alsi
1965- Superco inc.
1979- Distributions Multi-Pro inc.
2002- Carestia (Soins personnels)

Nancy Desfosses
(819) 336-5606

Distributions **MULTI-PRO** inc.
8480, rue Champ d'Eau
Montréal (QC) Canada
H1P 1Y3
Tél.: (514) 955-1128
Fax: (514) 955-4411
www.multi-pro.ca



À votre service
At your service



Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec

Laurendy Touchette, représentante
Assurance vie et assurance accidents
Téléphone : 819 336-2736

Siège social : 449, rue Notre-Dame
Drummondville (Québec) J2B 2K9
Téléphone : 819 478-2519
www.ssjbqc.qc.ca

Remorquage
Pinard
Service 24 H
(819) 336-2133
sans-frais : 1 888 336-2133

Firme
Martin Paradis
Arpenteurs-Géomètres
Martin Paradis, B.Sc.A.
Arpenteur-Géomètre
Courriel : paradis.ag@sympatico.ca
2, rue Newton, Drummondville (Québec) J2C 1R3
Tél. : (819) 478-3759 / Téléc. : (819) 478-4169 / Cell. : (819) 479-4683

Richard Plante
électrique inc.
Entrepreneur Électricien
résidentiel • commercial • industriel
1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0
tél.: 819-336-2048
téléc.: 819-336-9248
RBQ : 5585-8427-01

CHEVALIERS DE COLOMB
Conseil 7753
YVON CHAMPAGNE: 336-3900 G.C.
RAYMOND COMEAU : 336-5203 S.F.
C.P. 268
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond
Jean Cayer
Directeur général
Siège social
330, rue Notre-Dame, C.P. 430
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2602, poste 226
Sans frais : 1 866 838-2600
Télécopieur : (819) 336-2731
jean.w.cayer@desjardins.com

www.inalco.com
INDUSTRIELLE
ALLIANCE
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.
Cabinet de services financiers
Marie-Josée Lafleur, A.V.C.
Conseillère en sécurité financière
Planificateur financier
Conseillère en assurance
et rentes collectives
Représentante en épargne collective
Investia Services Financiers Inc.
Bureau Drummondville
150, rue Marchand, bureau 300
Drummondville (Québec) J2C 4N1
Bureau Bon-Conseil
483A, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Tél. : 819 478-4159, poste 227
Tél. Bon-Conseil : 819 336-7170
Sans frais : 1 800 408-4159
Téléc. : 819 474-3894
mj.lafleur@agc.inalco.com

VIE COMMUNAUTAIRE

Saviez-vous que ...Congés pour s'occuper de sa famille

2002 - La loi sur les normes du travail prévoit jusqu'à 10 jours de congés pouvant être pris par les employées et employés pour raisons familiales (prendre soin des enfants ou de personnes non autonomes). **Création, par le gouvernement du Canada, d'un «congé compassion»**

Les mois d'été se sont écoulés trop vite. Nous avons eu du soleil, de la chaleur et j'espère que chacune d'entre vous a pris le temps de profiter de toutes ces belles journées.

Septembre nous arrive et déjà les activités reprennent.

La 1^{re} activité « Femmes d'ici » pour l'année 2010-2011 aura lieu le mardi 14 septembre 2010, à 19h00, au Pavillon du Centre Communautaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, au 2^e étage.

C'est le lancement du programme de l'année :

- Mariée ou « accotée » ? les lois... ▫ Les filles toujours sur la route du savoir!
 - Autres temps, autres mœurs ▫ Mon « leadership » déploie ses ailes
- Les représentantes de votre Afeas reviennent tout juste du congrès provincial.

Vous aurez des informations de dernière heure.

Réservez pour vous, la soirée du 14 septembre! C'est un rendez-vous.

Le rallye 2010

À cette activité, le rallye (de mots) qui est un moyen de financement pour votre Afeas sera disponible. Le thème : habitations. Vous avez le nombre de lettres pour chaque définition. **Je suis assurée que vous pouvez tous et toutes le remplir.** Le coût est de 10 \$ et des prix seront tirés parmi toutes les personnes qui l'auront complété ou non. Il suffit de retourner votre rallye pour le 23 octobre 2010. Les réponses seront dévoilées à l'activité de novembre. Empressez-vous de vous procurer votre rallye auprès de Denise Ouellette, 819 336-5788 ou à l'hôtel de ville, village auprès de Jovette Douville ou à la secrétaire Éliane Proulx, 819 336-2569.

Des mercis à Denise Ouellette qui chaque année compose un rallye pour votre Afeas.

Denise, c'est très apprécié de te dévouer et consacrer des heures durant tes vacances afin que le rallye soit prêt pour le mois de septembre. **Sachez qu'elle le fait bénévolement.**

Burkina Faso

Une jeune étudiante de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Marie-Chantale Paul-Hus qui est membre de notre Afeas se prépare à vivre un stage de solidarité internationale au Burkina Faso en Afrique. France Morel, mère de Marie-Chantale nous informera sur les exigences et les besoins pour les personnes qui participent à un tel stage. Invitation à vous toutes!

**Sachez goûter au bonheur dans le moment présent
car le bonheur d'hier est passé
et celui de demain n'est pas encore né!**

Réjeanne Comeau, responsable des communications, 819 336-5052

Lucie Poisson, présidente, 819 336-4409



VIE COMMUNAUTAIRE

Club de Marche

Notre-Dame- du-Bon-Conseil

MARDI : 9 heures 15 à 10 heures 15; marche - Départ du Centre Communautaire

JEUDI : 9 heures 15 à 10 heures 15; exercices «Viactive» - Salle de l'Âge d'Or

Animatrices : Mesdames Angéline Deslandes et Ghislaine Lemaire;

Substituts : Mesdames Micheline Bourque et Gisèle Vachon;

Sous la responsabilité de Madame Françoise Desfossés, 819 336-2811.

Hommes et femmes sont invités à joindre le groupe formé depuis le 17 janvier 2006.

Mesdames **Françoise Desfossés, Louise Leblanc et Carmen Vallée** ont mené le projet du «Club de Marche». Elles veulent permettre aux gens de marcher en agréable compagnie en profitant du plein air, de briser la solitude tout en explorant de nouveaux espaces et surtout de garder la santé. Des rencontres sociales tout comme des visites de sites régionaux sont offertes et acceptées librement.

De généreux commanditaires bonconseillois et des dons personnels permettent le tirage de prix de participation environ trois ou quatre fois par année au cours d'un déjeuner. **Kino-Québec** et le club de l'**Âge d'Or** Fadoq **Bon-Conseil** nous appuient et le «Club de Marche» leur exprime sa reconnaissance.

Parmi le «Club de Marche», une équipe de quatre marcheuses participe aux jeux régionaux et provinciaux de la Fadoq. Elles ont mérité encore la Médaille d'Or en groupe et individuellement pour quelques-unes.

Félicitations Angéline, Ghislaine, Louise et Réjeanne Gauthier, capitaine de l'équipe !

La meilleure chance aux prochains jeux !



Notre-Dame-du-Bon-Conseil, pour y vivre et grandir

Ce n'est pas la devise de la municipalité qui m'a le plus frappée quand je suis arrivée parmi vous. C'est plutôt la chaleur et la sympathie des gens, l'intérêt respectueux et l'ouverture qu'ils manifestent entre eux et pour les autres. Le «Villa-Joie» et le grand nombre d'organismes donnent un premier indice du dynamisme de la communauté. De nombreux projets s'en viennent pour la municipalité au cours des prochaines années. Mais, c'est depuis que je suis aux premières loges pour constater le dévouement qui s'investit chaque semaine dans le bien-être de la collectivité que je comprends encore mieux ce que vous voulez dire par «y vivre et grandir».

En effet, j'ai été mandatée en juin dernier pour gérer le Centre Communautaire où j'ai la chance de vous connaître un peu mieux. J'ai le privilège de côtoyer des monsieur Foucault comme celui qu'on trouve souvent au Centre Communautaire, toujours aidant et souriant, les gens de l'Âge d'Or, de l'Afeas, du club de Croquet, mes colocataires au Pavillon principal qui partagent leurs préoccupations et leurs connaissances avec courtoisie et patience, les leaders du milieu dont la générosité et le dynamisme sont essentiels à la tenue des activités sans compter tous ceux encore qu'il me reste à rencontrer: les collègues qui réparent, entretiennent, divertissent ou gèrent selon leurs fonctions avec soin et professionnalisme. C'est aussi la clientèle, intéressée et positive. C'est tous ces gens qui nous font grandir et mieux vivre avec le soutien des citoyens. Notre-Dame-du-Bon-Conseil est un milieu de vie où l'on peut développer ses intérêts, évoluer ensemble dans un climat convivial. Le Centre Communautaire est un des outils appropriés pour contribuer à cet objectif.

Le camp de jour tire à sa fin, la programmation d'automne va bon train, les citoyens et organismes réservent salles et matériel à un rythme soutenu en plus des nombreuses activités qui ont déjà eu lieu. Les défis de l'automne s'annoncent des plus motivants. Alors que ce soit les ancêtres ou les hasards de la vie qui nous amènent à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, l'important c'est qu'on ait le goût d'y rester pour y vivre et grandir.

Danielle Boily,
Gérante du Centre Communautaire

À venir bientôt, au Centre Communautaire près de chez vous !

La programmation des activités d'automne sera finalisée sous peu. En plus des classiques toujours appréciés tels que la peinture, la danse aérobic et les sports, des nouveautés vous seront offertes telles que techniques de photographie, expressions artistiques, hockey cosom...

Des horaires plus variés, des groupes plus ouverts (comme avec le wushu et la mise en forme) et d'autres s'adresseront aux familles ou seront réservés aux enfants (comme le bricolage et le parascolaire).

Une journée démonstration doit être confirmée (probablement, le samedi 11 septembre) pour qu'on vous explique, démontre et même qu'on vous fasse essayer les différentes activités. Bref, surveillez le dépliant !

Après la rentrée, on pense à s'amuser !

Le Centre Communautaire, c'est pour la communauté !

Pour vos rencontres, partys ou autres activités sociales, vous avez accès aux salles du Centre Communautaire. Elles sont gratuites pour les activités sociales des contribuables du village, à prix modique pour les autres. Pour information : 819 336-3221.

Le local d'art

Capacité : 40 personnes à table
50-55 personnes assises (chaises seulement)

Contient : Tables et chaises
Réfrigérateur
Cuisinière

Le gymnase

Capacité pour un demi-gymnase
60 personnes (qui regardent tous du même côté à table, style congrès)
120 personnes (assises face à face à table)
200 personnes (chaises seulement)

Capacité pour un gymnase complet
120 personnes (qui regardent tous du même côté, style congrès)
250 personnes (assises face à face à table)
400 personnes (chaises seulement)
700 personnes debout

Local à la mezzanine du Centre Communautaire

Capacité de la salle
20 personnes assises à table
30-35 personnes assises (chaises seulement)

Salle du Pavillon

Capacité de la salle
40 personnes à table
50-55 personnes assises (chaises seulement)

Contient tables, chaises, vestiaire.

Des tables et des chaises peuvent être louées sous certaines conditions pour vos activités à l'extérieur du Centre.

Pour des activités sportives, le gymnase peut être loué à 40 \$ /h lorsqu'il est disponible, 30 \$ pour les résidents du village.

Équipements disponibles sous certaines conditions

Équipements sportifs: filet de tennis, badminton, volley-ball, buts de hockey, de soccer, panier de basket-ball, modules de skate, matelas / tapis d'exercices, ballons, raquettes, cônes, etc.

VIE COMMUNAUTAIRE



336, rue Jeannine
Bon Conseil (Québec) J0C 1A0

Lynda St-Pierre, Pl. Fin.

Tél. : 819 336-2555
Téléc. : 819 758-1231
lynda.st-pierre@sunlife.com
www.sunlife.ca/lynda.st-pierre

Conseillère en sécurité financière et planificatrice financière,
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.¹
Représentante en épargne collective, Placements Financière Sun Life (Canada) inc.¹
¹Filiales de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie



CLAUDE LEMAY

Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
Téléc.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca



**ALCOOLIQUEES
NONYMES**
478-7030

Si vous pouvez boire et que l'alcool ne vous cause
pas de problème c'est votre affaire.
Si vous voulez arrêter de boire et vous ne le pouvez pas,
nous pouvons vous aider.



RESTAURANT
le Canadien

819.336.5336

2841, Route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec, J0C 1A0

Livraison
Salle à manger
Déjeuner dès 6h a.m.



**François
Comeau**
NOTAIRE



COMEAU & TRÉPANIÉ
NOTAIRES

422 Germain, St-Léonard D'ASTON
819-399-2673
190 B Notre Dame, N-D-B Cons.
819-336-2200



Hélène Girard
Expertise en ostéopathie
Massothérapeute

- Massage de relaxation
- Massage thérapeutique
- Massage pour femmes enceintes
- Massage sur chaise en milieu de travail

Tel.: 819-850-6855
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

980, Boul. St-Charles,
St-Charles-de-Drummond

Reçus assurances et certificats-cadeaux disponible

Feux d'artifice

Il est interdit à toute personne sur le territoire de la municipalité de vendre ou d'offrir en vente des feux d'artifice sauf lorsque l'acquéreur est détenteur d'un permis enregistré.

Il est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de feux d'artifice sans avoir au préalable obtenu de permis à cet effet.

Le conseil municipal peut par voie de résolution émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice aux conditions suivantes :

Pour obtenir un permis d'utilisation de feux d'artifice, une personne doit :

- en faire la demande par écrit au coordonnateur à l'incendie, à un capitaine ou à un lieutenant de la brigade des pompiers de la municipalité sur la formule fournie à cet effet en fournissant les renseignements suivants :
 - le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur
 - la date, l'heure, la durée et l'endroit où doit se faire le feu
 - l'événement pour lequel la demande est faite
- satisfaire aux mesures de sécurité recommandées par le coordonnateur à l'incendie, un capitaine ou un lieutenant de la brigade des pompiers de la municipalité
- signer la formule.

Le demandeur doit être majeur et doit s'engager lors de la demande de permis à respecter ce qui suit :

- garder en tout temps un artificier certifié en charge de ces feux d'artifice
- s'assurer qu'un équipement approprié soit sur les lieux afin de prévenir tout danger d'incendie
- suivre toutes les mesures sécuritaires stipulées au volume *Le Manuel de l'Artificier* de la Division des explosifs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
- utiliser des feux d'artifice uniquement aux endroits et dans les circonstances prévues et autorisées par le coordonnateur à l'incendie, un capitaine ou un lieutenant de la brigade des pompiers de la municipalité.

Le permis n'est valide que pour la date et le nombre d'heures pour lequel il est émis. L'utilisation de feux d'artifice doit cesser à 23h00.

Le permis d'utilisation de feux d'artifice est gratuit.

Le permis d'utilisation de feux d'artifice est incessible.

Le coordonnateur à l'incendie, un capitaine ou un lieutenant de la brigade des pompiers de la municipalité peut révoquer un permis lorsque l'une des conditions stipulées lors de l'émission de celui-ci n'est pas respectée.

Relativement aux articles 3, 4, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 15 alinéa 2, 17, 18, 21, 23, 24, 25, 28, 32, 33, 37 et 38, le contrevenant est passible en plus des frais d'une amende minimale de 100 \$ mais ne pouvant dépasser 200 \$.

Source : municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
règlement 2004-292 adopté le 6 décembre 2004 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public.

VIE COMMUNAUTAIRE

Sécurité des piscines résidentielles

Le [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#) a été adopté le 23 juin 2010. Il a été publié dans la Gazette officielle du Québec, le 7 juillet 2010, et entrera en vigueur quinze jours plus tard, le 22 juillet 2010. Il découle de la [Loi sur la sécurité des piscines résidentielles](#) (2007, c.11), adoptée le 25 octobre 2007 et modifiée par l'article 84 du chapitre 18 des lois de 2010. **Cette loi confie aux municipalités la responsabilité de veiller au respect du Règlement. Elle prévoit également que les infractions à une disposition du Règlement pourront être poursuivies en cour municipale.**

Le Règlement vise essentiellement à contrôler et à protéger l'accès aux piscines résidentielles. Ces piscines sont tout bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 centimètres ou plus et qui n'est pas visé par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (R.R.Q., c. S-3, r. 3), à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres. Le Règlement contient à cette fin des normes qui ont trait à la piscine elle-même, à l'enceinte devant l'entourer ainsi qu'aux équipements liés à son fonctionnement.

Installations assujetties

Le Règlement s'applique aux futures installations. Ne sont pas visées, les installations (piscine, enceinte, équipement, etc.) suivantes:

- Une installation existant avant l'entrée en vigueur du règlement;
- Une installation dont la piscine a été acquise avant l'entrée en vigueur du règlement mais installée au plus tard le 31 octobre 2010.

Permis municipal

Un permis délivré par la municipalité locale sera nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine. La personne qui aura obtenu un permis pour l'installation d'une piscine démontable ne sera pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation de cette piscine au même endroit et dans les mêmes conditions.

Normes et modalité d'application

L'obtention du permis vise à assurer le respect des normes prévues par le règlement. Ces exigences sont les suivantes :

Enceinte

- Toute piscine doit être entourée d'une enceinte, donc être fermée sur tous les côtés. Un mur de la résidence peut former une partie de l'enceinte à la condition qu'il ne soit pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer. L'enceinte doit avoir les caractéristiques suivantes :
 - être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre;
 - empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
 - être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
 - la porte de l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Ne constitue pas une enceinte, une haie ou des arbustes.

VIE COMMUNAUTAIRE

Exception à l'obligation d'entourer une piscine d'une enceinte

- La paroi rigide d'une **piscine hors terre** qui atteint 1,2 mètre de hauteur – ou la paroi souple d'une **piscine démontable** (gonflable ou autre) qui atteint 1,4 mètre de hauteur – peut tenir lieu d'enceinte si l'accès à la piscine s'effectue par l'un des moyens suivants :
- une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
 - une échelle ou plateforme dont l'accès est protégée par une enceinte telle que définie ci-dessus;
 - une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte telle que définie ci-dessus.

Mesures temporaires

- Une enceinte temporaire ou toute autre mesure visant à contrôler l'accès à la piscine peut être nécessaire durant l'exécution de travaux nécessitant l'obtention d'un permis. Ces mesures temporaires peuvent remplacer les mesures de contrôle d'accès prévues au Règlement en autant que les travaux soient complétés dans un délai raisonnable.

Particularité de la piscine creusée ou semi-creusée

- La piscine creusée ou semi-creusée doit également être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.

Appareils autour de la piscine

- Les conduits reliant des appareils à une piscine doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou selon le cas, de l'enceinte;
- Les appareils liés au fonctionnement de la piscine, par exemple le système de chauffage ou de filtration de l'eau, doivent être **éloignés à plus d'un mètre** de la paroi de la piscine ou selon le cas, de l'enceinte afin d'éviter qu'un enfant puisse y grimper pour accéder à la piscine **sauf** s'ils sont installés :
- à l'intérieur d'une enceinte;
 - dans une remise;
 - ou sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil, laquelle structure doit avoir certaines caractéristiques de l'enceinte.

Infraction au Règlement

Le Règlement prévoit que le propriétaire qui contrevient à une disposition du Règlement est passible :

- pour une première infraction, d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 700 \$;
- en cas de récidive, d'une amende d'au moins 700 \$ et d'au plus 1 000 \$.



VIE COMMUNAUTAIRE

PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

TRUCS ET ASTUCES

Par quelques gestes simples, il est possible de diminuer votre consommation d'eau. Sans modifier beaucoup nos habitudes ou l'équipement en place, nous pouvons réduire d'au moins 40 % notre consommation d'eau à la maison et au travail. Voici quelques trucs et astuces qui vous permettront d'être plus bleu au quotidien :

À l'intérieur

Placez un pichet d'eau au réfrigérateur. Vous éviterez ainsi de laisser couler l'eau pour qu'elle devienne froide.

Lavez les fruits et les légumes dans un évier partiellement rempli d'eau et vous économiserez jusqu'à 5 litres d'eau chaque fois.

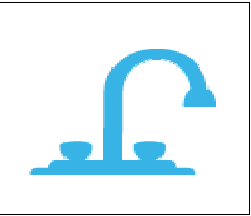
Compostez vos déchets alimentaires à la place de les jeter dans le broyeur. Vous économiserez beaucoup d'eau et vous aurez un bon engrais pour votre jardin.

Installez un aérateur à faible débit à votre robinet. Vous réduirez de 50 % le débit sans perte de pression.

Prenez une douche de 5 minutes au lieu de 15 minutes, vous économiserez jusqu'à 200 litres d'eau.

Fermez l'eau lorsque vous vous brossez les dents, lavez le visage ou rasez, vous économiserez ainsi jusqu'à 12 litres d'eau chaque minute.

Installez une laveuse à haut rendement et vous économiserez jusqu'à 80 litres d'eau par brassée.



Remplacez vos toilettes ordinaires par un modèle à faible débit, vous économiserez jusqu'à 11 000 litres d'eau chaque année.

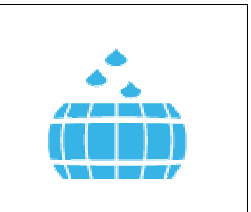
Vérifiez que le réservoir de votre toilette ne fuit pas. Versez du colorant alimentaire dans le réservoir et si l'eau de la cuvette se colore, il y a une fuite!

Ne jetez pas l'eau lors du nettoyage de votre aquarium, utilisez-la pour arroser vos plantes. Il s'agit d'un bon engrais puisqu'il est riche en azote et en phosphore.

Cuisez en remplaçant de temps à autre la viande par un substitut végétal, vous économiserez ainsi jusqu'à 5 000 litres d'eau par kilo de viande remplacé.

Imprimez vos documents recto-verso et utilisez les feuilles des deux côtés, vous économiserez ainsi 10 litres d'eau par feuille.

À l'extérieur



Lavez vos voitures avec un seau d'eau plutôt qu'avec un boyau d'arrosage, vous économiserez jusqu'à 300 litres d'eau.

Installez un baril collecteur d'eau de pluie pour laver vos terrasses, faire votre jardinage, arroser vos pelouses, vous économiserez jusqu'à 6 000 litres d'eau par année.

VIE COMMUNAUTAIRE

Troquez le boyau d'arrosage contre le balai pour nettoyer l'asphalte de votre stationnement.

Arrosez votre pelouse et votre jardin en matinée ou en soirée, vous éviterez ainsi que 40 % de votre eau d'arrosage s'évapore.

Par temps sec, gardez votre herbe à 6 ou 7 centimètres de longueur, elle retiendra mieux l'eau. De plus, laissez l'herbe coupée sur la pelouse, elle sera plus résistante à la sécheresse et sera fertilisée.

Couvrez votre piscine d'une toile solaire pour empêcher l'évaporation de l'eau.

Produits bleus

Plusieurs produits sont offerts en magasin pour vous aider à économiser l'eau chez vous :



Pomme de douche à faible débit : sans réduire la pression, elle permet de réduire la consommation d'énergie et d'eau de 70 %. Une pomme de douche traditionnelle peut consommer 15L/minute et celle à faible débit peut produire 6 L/minute.

Aérateur de robinet : installé directement à la sortie d'eau du robinet, il permet de réduire le débit d'eau lors de l'approvisionnement. Un mélange d'eau et d'air est provoqué pour réduire, en moyenne, le débit de 16L/minute.

Toilette à faible volume : en remplaçant votre toilette par un modèle dont la cuvette contient 6L/minute, vous pouvez réduire votre consommation jusqu'à 70 %.

Robinet thermostatique pour la douche : ce robinet est constitué de deux commandes soit une pour la température et l'autre pour le débit.

Plaquettes réductrices de volume de toilette : il s'agit de plaquettes que vous introduisez dans la cuvette de votre toilette. Elles permettent de réduire le volume d'eau utilisée sans nuire au niveau de la pression. Attention de ne pas remplacer ce produit par une brique car elle pourrait se désagréger et endommager votre toilette.

Baril collecteur d'eau de pluie : posez-le sous les gouttières pour récupérer l'eau de pluie. Une valve est située au bas du baril pour récupérer l'eau collectée.

Ensemble de micro-irrigation avec détecteur d'humidité : pour arroser les bordures et le jardin, ce système permet de régler le débit d'eau utilisée en désactivant un système d'arrosage quand l'humidité du sol est trop élevée. La sonde détecte une saturation du sol, automatiquement le système interrompt les cycles d'arrosage en cas de pluie ou d'arrosage de vos espaces verts.

Électroménagers à faible consommation énergétique : ils consomment moins d'énergie et moins d'eau. Le volume d'eau est adapté à la charge lors des différentes phases.

Robinet mitigeur ou à bec rétractable : ce robinet permet simultanément le réglage de l'eau et de la température. Cela permet donc de réduire le temps d'utilisation contrairement au robinet mélangeur.

Mécanisme à double chasse : cette toilette dispose de deux boutons poussoirs qui permettent d'utiliser soit partiellement ou totalement le volume d'eau dans la cuvette.



LES TYPES D'EMPLOYEURS

Avant d'aller passer l'entrevue, il faut savoir qu'il y a plusieurs types d'employeurs. Chacun aura sa façon de mener l'entrevue et s'attendra à ce que tu aies l'attitude qu'ils souhaitent. Alors, ne t'en fais pas, voici quelques attitudes à adopter selon trois des types d'employeurs les plus fréquemment rencontrés.

Le premier type est celui du *Bon père de famille*.

Description : En général, c'est quelqu'un de sympathique et souriant. Il va t'accueillir dans une atmosphère chaleureuse. L'entrevue commence très lentement. Au début, il va te parler de choses anodines pour ensuite entrer dans le vif du sujet. Il est très à l'écoute et aussi passionné par ce que tu dis. C'est également quelqu'un de très bavard qui aime parler de lui, de son entreprise ainsi que de ses employés qu'il considère comme une famille. Par contre, **attention**, même s'il est bavard, il demeure attentif à ce que tu lui dis.

Ton attitude durant l'entrevue : Parce ce que l'employeur te semblera gentil, il te faudra faire attention de ne pas trop raconter ta vie personnelle. Parce qu'il t'inspirera confiance, fais tout de même attention à ne pas lui révéler des informations négatives qui pourraient te faire perdre l'emploi que tu désires. Profites-en pour parler de tes compétences et donne-lui des exemples concrets sur tes expériences de travail. Démontre de l'intérêt pour son entreprise et le travail d'équipe, il appréciera c'est certain.

Le deuxième type est le *Directif*.

Description : Ce type d'employeur est plutôt silencieux. Son bureau est plutôt froid et n'est pas vraiment décoré. Pendant l'entrevue, il usera de technique afin de te faire parler pour découvrir ce que tu ne veux pas dire. Les questions qu'il te posera seront très brèves et il voudra que tu lui répondes également de la même façon, avec des réponses courtes et précises.

Ton attitude durant l'entrevue : Parce que l'employeur ne parle pas beaucoup, la situation peut te sembler quelque peu inconfortable. Alors, ne deviens pas trop bavard afin de remplir le vide car c'est à ce moment-là que tu pourrais trop en dire et cela pourrait jouer contre toi. Par contre, c'est la situation idéale de montrer à l'employeur comment tu te sors d'une situation stressante. Ne donne pas trop de détails qui pourraient l'ennuyer mais donne plutôt des réponses claires et concises. Démontre de l'assurance face à tes compétences et à ta capacité de t'adapter facilement aux tâches que tu auras à faire. N'oublie pas de lui donner des exemples concrets de tes compétences et pendant l'entrevue, s'en tenir à ta préparation de départ.

Le troisième type est le *Bon gars*.

Description : Ce type d'employeur est en général très occupé. Son bureau est habituellement en désordre et plusieurs dossiers trainent ici et là. Il aura de la difficulté à se concentrer sur l'entrevue et pourrait te poser deux fois la même question. Aussi, ne te surprend pas s'il répond au téléphone lui-même pendant l'entrevue en te faisant attendre. Il est aussi le genre à ne plus savoir où il a mis ton curriculum vitae que tu lui as fait parvenir précédemment.

Ton attitude durant l'entrevue : En te rendant à ton entrevue, prévois d'apporter une copie de ton curriculum vitae, au cas où l'employeur l'aurait perdu. Encore une fois, sois clair et précis dans tes explications car si tu en donnes trop, il les oubliera. Ne sois pas impatient face à son manque d'ordre mais sois plutôt tolérant car cela pourrait t'aider dans la suite des événements. Et encore et toujours, n'oublie pas de donner des exemples concrets de tes compétences qui sont en lien avec les questions posées par l'employeur, cela demeure une formule gagnante à coup sûr.

VIE COMMUNAUTAIRE



La Rose des Vents

À l'abri de la violence

819 472-5444

La violence a un prix

Paul critique Marie sur sa façon de gérer le budget. Pourtant, Paul a une voiture neuve, des vêtements griffés, un portable dernier cri. Paul justifie ses achats : il est représentant pour une grosse compagnie. Marie doit se débrouiller pratiquement toute seule pour payer l'épicerie, le loyer et les autres comptes. Elle se rend au travail en autobus et n'a plus de quoi s'offrir un petit café. C'est de la violence économique.

Nous offrons un point de service dans votre municipalité afin de rendre accessible l'aide aux femmes victimes de violence conjugale. Nos services sont confidentiels.

Pour nous rejoindre en tout temps :

(819) 472-5444



Comme à tous les ans, notre ami « soleil » était présent parmi nous lors du tournoi de soccer Jeux du Québec (U-8) tenu le 10 juillet 2010. Nous avons eu une très belle journée, 26 équipes de soccer se sont jointes à nous. **MERCI** à tous nos **bénévoles** qui, de près ou de loin ont rendu cet événement possible.

Également, j'aimerais dire un **GROS MERCI** à tous nos commanditaires: Loblaws, Familiprix, Blier Sport, Sixpro, Carrières P C M, Industrielle Alliance (Sylvain Jutras), Tim Horton, Jean-Guy Jacques, le Carnaval Bon-Conseil, le Festival du Cochon, le restaurant Le Canadien, le club optimiste, la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse ainsi que le Centre Communautaire qui sont présents tout au cours de l'année et lors de tournois.

Maintenant, la saison est belle et bien finie. Nous sommes allés voir l'Impact et le retour en classe est fait. La saison d'automne débutera en octobre.

Josée Parent, présidente

VIE COMMUNAUTAIRE



Date : 2010-07-15

Info-Crime est un programme communautaire à but non lucratif. Ses objectifs sont d'éveiller la conscience sociale des citoyens, de les sensibiliser à leurs responsabilités civiques et d'aider les organisations policières à protéger la société contre le crime.

Si vous communiquez avec Info-Crime pour signaler une activité illégale ou un crime, vous pouvez être assurés de garder l'anonymat. Votre appel ne sera jamais enregistré, il n'y a pas d'afficheur et la fonction *69 est désactivée. Seule la municipalité d'où provient l'appel apparaîtra sur le relevé téléphonique.

Alors, si vous détenez des renseignements sur une activité suspecte ou criminelle, téléphonez sans délai. Vous pourriez, si vous le désirez, recevoir une récompense advenant le cas où vos informations permettent l'arrestation et l'accusation d'un suspect.

Pour tout autre renseignement sur **Info-Crime Québec**, téléphonez sans frais au numéro : **1 800 711-1800**.

Sergent Hugues Lemaire
coordonnateur des communications
et des relations avec la communauté
Sûreté du Québec

Soirée d'information pour la prévention du suicide

Le Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond offrira dans votre municipalité une soirée d'information ayant pour but de vous sensibiliser à la détresse psychologique et de recruter des personnes qui désirent s'impliquer afin de créer un réseau de sentinelles à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

La personne sentinelle est formée gratuitement par le Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond pour détecter et référer à nos services les gens dans le besoin.

Pourquoi cette activité?

- ✓ Parce que tout le monde rencontre des difficultés au courant de sa vie.
- ✓ Parce que ça n'arrive pas seulement aux autres et qu'il faut s'outiller pour prévenir.



Cette soirée se tiendra le **mercredi 22 septembre 2010** au **Centre Communautaire** de votre municipalité de **19h00 à 20h30**.

« Vous êtes importants pour nous. Le suicide n'est pas une option! »

1 866 APPELLE

Pour plus d'information : 819-478-5806

ANNONCES CLASSÉES

PERDU – CHAT MÂLE TIGRÉ BRUN

10 mois mais très grand pour son âge – portait un collier mauve avec médaille «NDBC 005»

S.V.P. téléphonez au 819 336-5785. Merci.

À ne pas oublier

que le prochain paiement de taxes

aura lieu le 8 octobre 2010

Entrepreneur spécialisé
MINI-EXCAVATION M.B.

Déneigement - Terrassement - Nivellement
Drain français - Fondation - Démolition - Fossé
Drain - Fosse septique - Champ d'épuration
Pieux - Marteau hydraulique - Tarrière hydraulique
Ponce hydraulique - Camion pompeur 4T.
Godet de 12, 24 et 42 pouces - Niveau laser
R.B.Q. 8342-2014-36

Installateur
Ecoflo
MEMBRE APCHQ
**Résidentiel
Commercial
Agricole**
Martin Benoit
Propriétaire

369, rang 3, St-Félix de Kingsey, Québec J0B 2T0
Cell.: **819.470.0640** - Tél/Fax : **819.848.1126**
mini-excavationmb@hotmail.com - www.optilog.com/mb

Institut Énergie concept
Manucure et pose d'ongle

Sonia Hamel
Technicienne en pose d'ongle

842 Rolland, Bon-Conseil
819-336-2903
819-816-4526
babouly79@hotmail.com
shamel.qhealthbeauty.com

RONA **L'express**
MATÉRIAUX

THOMAS CAYA (1982) INC.

2844 Rte 122, Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Tél.: (819) 336-2818 • Fax: (819) 336-2819

ProColor
Prestige
EXPERT CARROSSIER

PROPERFEX
AUTO
DÉBOSSÉLAGE & PEINTURE

Denis Therrien
Propriétaire

1360, route 122
Notre-Dame du Bon Conseil Qc
J0C 1A0
Tél. : (819) 336-2388
Fax : (819) 336-
Courriel : properfexauto@cgocable.ca

ANNONCES CLASSÉES

**Régime enregistré d'épargne-études (REEE)**

Investir dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), c'est faire un cadeau inestimable à un enfant en lui ouvrant toutes grandes les portes de l'enseignement supérieur.

Montant et fréquence des versements	Au choix, comptant ou par versements, modifiables en tout temps.
Économie d'impôt	Lorsque le bénéficiaire sera inscrit aux études postsecondaires, des paiements d'aide aux études constitués des revenus générés par votre régime, par la Subvention canadienne pour l'épargne-études et l'Incitatif québécois à l'épargne-études, lui seront graduellement remis. Les sommes qu'il encaissera s'ajouteront à son revenu imposable.
Désignation de bénéficiaires	Possibilité de transférer dans votre REER les sommes accumulées et transfert dans le REEE si le bénéficiaire décide de ne pas poursuivre ses études ¹ .
Autre	Obtention de subventions gouvernementales (Subvention canadienne pour l'épargne-études, Bon d'études canadien, Incitatif québécois à l'épargne-études).

1. Certaines conditions s'appliquent.

Marge de crédit Avantage étudiant

Idéal si vous êtes un étudiant non admissible à l'aide financière gouvernementale ou si l'aide qui vous est consentie est insuffisante pour couvrir tous les frais liés à vos études et que vous souhaitez voir vos besoins financiers comblés afin d'étudier en paix, à l'abri des tracasseries financières. Cette marge de crédit est réservée aux étudiants, sans limite d'âge à temps plein ou partiel des niveaux collégial et universitaire ou suivant une formation professionnelle.

Taux d'intérêt	Durant vos études : taux variable.
Montant alloué	Selon votre situation et votre niveau d'études.
Remboursement	Durant vos études à temps plein au secondaire professionnel, au collège, au cégep ou à l'université, seuls les intérêts sur le capital emprunté sont remboursables.
Termes offerts	Jusqu'à 5 ans pour les étudiants des niveaux professionnel et collégial. Jusqu'à 10 ans pour les étudiants du niveau universitaire.
Utilité	Pour couvrir : les frais de scolarité, les droits d'inscription et les frais afférents, les frais de stage, l'achat de livres, de matériel scolaire, d'équipement informatique ou d'équipement spécialisé requis pour la formation et les besoins liés aux frais de subsistance (logement et nourriture) et de transport.
Autres	Les membres de Desjardins et de COOPSCO (coopératives en milieu scolaire) bénéficient d'une offre spéciale . Un montant additionnel peut être accordé pour certaines études nécessitant d'importantes dépenses (livres, équipement, etc.). Assurance marge de crédit (vie et invalidité) disponible.

Source : www.desjardins.com

Si comme nous, vous avez le souci de préserver l'environnement et afin de réduire la consommation de papier, veuillez nous acheminer votre adresse courriel au : caisse.t10042@desjardins.com.

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Saint-Brigitte-des-Saults
Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

VIE COMMUNAUTAIRE



Yvon Grenier

Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

819 336 3755 Bureau
819 336 3705 Télécopieur
866 837 7245 Sans Frais
819 336 3830 Résidence
ygrenier.cn287@primerica.com
www.primerica.com/yvongrenier

Primerica

810-A Notre Dame
N-D-du-Bon-Co (QC) J0C 1A0



Quincaillerie Bon-Conseil inc.

140, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-3678
Télécopieur : (819) 336-3679

Ouvert 7 jours

Aussi agent
Auto Maximum

Guy & Pauline, propriétaires
Steeve et Éric Lemaire



Pavage **Veilleux** Asphalte

Pavage Veilleux 1990 Inc.

C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0

- Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198
- Nicolet : (819) 293-8085
- Victoriaville : (819) 752-6515

Licence RBQ : 2416-8304-95



**Salon d'Esthétique
Denise Pinard**

Esthéticienne d'expérience

*Soin du visage
Épilation à la cire tiède et chaude
Soin du corps (sablage corporel)*

111, rue Notre-Dame,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Cté Drummond J0C 1A0

Rendez-vous
(819) 336-3508

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.

1720 ROUTE 122

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

QUINCAILLERIE TRUE VALUE

ÉQUIPEMENT AGRICOLE & PELOUSE ET JARDIN

ÉRIC LANDRY

MARIO LANDRY

RENALD LANDRY

TEL: 819-336-2130

FAX: 819-336-2233



Pierre Fischer

Technicien en Télécommunication

Réparation de système de communication
CB, VHF, UHF, Ordinateur, mise à niveau
et anti-virus

201, rue St-Félix,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0

819 850 2648



À votre service!

Yvon Vallières

Député de Richmond
Président de l'Assemblée nationale

50, rue Daniel-Johnson, C.P. 160
Danville (Québec) J0A 1A0

Tél. : (819) 839-3326
Sans frais : 1-800-567-3596



**Smith
Asphalte inc.**
RBQ: 2166-1632-09

Depuis
1956

Résidentiel & Commercial
Estimation Gratuite

Tél.: 819 336-3444 / Sans frais : 1 866 250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

www.smithasphalte.com

VIE COMMUNAUTAIRE

VESTIAIRE BON-CONSEIL

Heures d'ouverture:

Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00

Jeudi de 13h00 à 16h00

Vendredi Fermé.

Monique Audet, responsable (819) 336-2113



sintra

INC.
www.sintra.ca

Région Centre du Québec

911, rue Mathieu, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0
Téléphone: (819) 336-2666

SERVICES

Construction de routes, égouts, aqueducs, terrassement, excavation, concassage, pavage

Usines d'asphalte certifiées, ISO 9001 (2000)

Licence R.B.Q.: 8006-9552-07

St-Charles: (819) 472-4852
Princeville: (819) 364-5356

Victoriaville: (819) 752-5757
Sorel: (450) 742-5993



Clinique vétérinaire Centre du Québec

167, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
J0C 1A0

Tél. : 819 336-5050

Fax : 819 336-5051

Courriel : cvcq@cgocable.ca

animaux de ferme, de compagnie et chevaux

Dr L. Mills, Dr J-Y. Perreault, Dre L. Simoneau, Dr Raynald Dupras
Dre E. Biron, Dre Y. Brunet, Dre V. Gagnon, Dr Pierre Gibeau,
Dre N. Ruest, Dre J. Van Calsteren, Dre I. Veilleux

RE/MAX

RE/MAX DRUMMONDVILLE M.B.

Courtier immobilier agréé
Sous-franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Drummondville inc.

1215, boul. St-Joseph
Drummondville (Québec) J2C 2C8

Bur.: 819-477-5444

Cell.: 819-470-0242

Fax: 819-477-0510

michelbenoit@cgocable.ca

www.remax-quebec.com/michel.benoit



Michel Benoit

Agent immobilier agréé

Boutique Le Bon Conseil

481, rue Notre-Dame
Bon Conseil (Québec) J0C 1A0

Téléphone : 819-336-2859

Télécopieur : 819-336-2857

Marie-Josée Lafleur, prop.
Sylvain Jutras, prop.



Prop.: Ginette Perreault

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Tél. : (819) 471-4257

TROIS-RIVIÈRES

Tél. : (819) 374-2719

- Ameublement
- Meubles d'appoint en bois et métal
- Étagères, malles à linge, paniers en rotin
- Articles de décoration
- Emballages cadeaux

2260, route 122, St-Cyrille-de-Wendover (Québec) J1Z 1B8 (SORTIE 181 AUTOROUTE 20)
et Centre Les Rivières, 4355, boul. des Forges, Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W1

www.royaumedurotin.com



Les Pommes de Terre CARDINAL inc.

Producteur de pommes de terre
Distributeur en gros et détail

1280, Rang 7, Ste-Brigitte-des-Saults, Co. Nicolet
Québec, Canada J0C 1E0

(819) 336-4442

Fax: (819) 336-4900

Claude - Yvon - Martin

LE VILLA-JOIE

Horaire collectes ordures et récupération

SEPTEMBRE 2010

dim	lun.	ma.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

LÉGENDE



ORDURES



RÉCUPÉRATION



**COMMERCES à
chargement avant**
Ordures TOUS LES
MERCREDIS

Récupération TOUS
LES MARDIS

**DECO
SURFACES** & CIE
Des solutions bien "planchers"

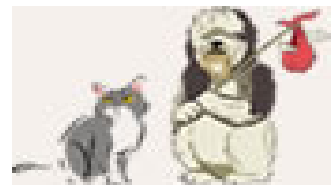
Tapis Notre-Dame Inc.

150, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0

Tél. : (819) 336-2828

Fax : (819) 336-2394

R.B.Q. : 3089-1394-96



RETROUVEZ VOTRE ANIMAL

Pour tout animal perdu (chien ou chat), contactez-nous au 819 336-2744 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou en dehors de ces heures au 819 479-5640.

PRATIQUE
BOVINE ET
ÉQUINE

Dr. Guillaume Bergeron
Dr. Sébastien Martel
Dre. France Sylvestre

Dr. René Bergeron
Dre. Danny Mercure



MÉDECINE
CHIRURGIE
PETITS
ANIMAUX

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

Bon Conseil

324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0

Téléphone : 819-336-3332
Télécopie : 819-336-2399
Messagerie : clinvetbc@ntic.qc.ca

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

(819) 336-2744



(819) 336-2030



Courriel:
nd.bonconseil@cgocable.ca



Site internet: notre-dame-du-bon-conseil-
village.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :

Vers la fin du mois

Carte d'affaires: \$25.00/année

Annonce classée:

25 mots	\$10.00
1/2 page	\$50.00
1page	\$100.00

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or.....	336-3334
Ambulance.....	9-1-1
Bureau de poste.....	336-2611
Carrefour Jeunesse-Emploi.....	819-358-9838
C.L.S.C.	474-2572
Centre Communautaire.....	336-3221
Commission de Développement Socio-Économique Village.....	336-2744
CPE Papillon Enchanté.....	336-5452
Distilla-Cèdre.....	397-5010
École Bon-Conseil.....	819-850-1622
Fourrière municipale.....	336-2744
Garage municipal Village.....	336-3854
Garage municipal Village cellulaire ..	479-5640
HLM (Gyslaine Daneault).....	478-7660
Hôtel de ville, village.....	336-2744
Info-Crime.....	1-800-711-1800
Info-Santé.....	8-1-1
Pavillon du Centre (Patinoire).....	336-3854
Police.....	9-1-1
Pompiers.....	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil.....	336-2163
Taxi Bon-Conseil.....	336-3030
Transport collectif (Billetterie).....	336-2744

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Jovette Douville

Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.



Bibliothèque municipale située au 541, rue Notre-Dame

Heures d'ouverture:

Lundi:	9h00 à 11h00
Mercredi:	18h30 à 20h30
Samedi:	10h00 à 11h15

Téléphone: 819 336-2967

